

SA GOLD BY GOLD

111, Avenue Victor Hugo
75116 PARIS

RAPPORT SPECIAL

de

Monsieur Daniel FORESTIER

Commissaire aux Comptes

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2018

Daniel FORESTIER

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

150 boulevard Masséna
75013 PARIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon l'intérêt de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

- Personne concernée : Monsieur Patrick SCHEIN, administrateur de la société.
- Nature et objet : Contrat de convention d'un local de bureau.
- Modalités : Votre société a conclu avec Monsieur Patrick SCHEIN un contrat pour la location de bureau d'une superficie de 16 M² à compter du 1^{er} mai 2017 sur la base d'un loyer mensuel de 1.500 €.

Au titre de l'exercice 2017, votre société a comptabilisé une charge d'un montant de 12.000 € et a versé un dépôt de garantie de 4.500 €.

Conventions autorisées depuis la clôture

J'ai été avisé de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 26 avril 2018

Avec la société AURFINA

- Personne concernée : Madame Sandrine SCHEIN, administrateur de la société GOLD BY GOLD et gérante de la société AURFINA
- Nature et objet : Afin d'aider la société AURFINA, filiale à 100 % de votre société, GOLD BY GOLD a consenti un abandon de créances, avec clause de retour à meilleure fortune.
- Modalités : Votre société a comptabilisé une charge d'un montant de 280.272,26 € au titre de l'abandon

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R. 225-30 Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Personne concernée : Madame Sandrine SCHEIN, administratrice de la société GOLD BY GOLD et gérante d'AURFINA.
- Nature et objet : Un contrat de prestation de services (techniques et logistiques) a été conclu entre la filiale et GOLD BY GOLD, le 18 octobre 2011.
- Modalités : Pour l'exercice 2017, le montant facturé sur l'exercice s'élève à 107.480,81 €.

- Personne concernée : Madame Sandrine SCHEIN, administratrice de la société GOLD BY GOLD.
- Nature et objet : Un contrat de prestation de services a été conclu entre Mme SCHEIN et GOLD BY GOLD, le 1er avril 2010.
- Modalités : pour l'exercice 2017 le montant facturé sur l'exercice s'élève à 5.760 €.

Paris, le 26 avril 2018


Daniel FORESTIER
Commissaire aux Comptes